



# Ultragerm

**DETERGENT DÉSINFECTANT  
DESODORISANT**

**BO01 : ULTRAGERM PECHÉ 1L DOSEUR**

**BO02 : ULTRAGERM VERVEINE 1L DOSEUR**



## Domaines d'application :

Locaux collectifs, cuisines collectives & industrielles, laboratoires agro-alimentaires, professionnels de la restauration, métiers de bouche (boulangerie, pâtisserie, boucherie, charcuterie, traiteur, chocolatier...).

ULTRAGERM est un détergent désinfectant surodorant ultra-rémanent.

Bactéricide, fongicide, virucide, il nettoie et désinfecte tous types de sols et surfaces.

ULTRAGERM est utilisable également sur les parquets et sur les sols protégés par une émulsion métallisantes.

Il laisse une odeur agréable parès utilisation.

Existe en 2 parfums.

BACTERICIDE, FONGICIDE, VIRUCIDE

DÉSODORISANT ULTRA-RÉMANENT

CONVIENT À TOUS TYPES DE SOLS ET SURFACES

## CONDITIONNEMENT :

- Stocker à l'abri du gel et des fortes chaleurs
- Usage strictement professionnel
- DLUO : 2 ans



Bidon 1L  
doseur



Cartons 12x1L

## PROPRIÉTÉS :

**Aspect :** Liquide limpide  
**Couleur :** jaune clair  
**Densité à 20°C :** 0.99 ± 0,01g/cm3  
**Parfum :** Pêche, verveine

**pH :** 9,5 ± 0,5

Contient selon le règlement (CE) n°648/2004 : 5-15%: agents de surface non ioniques.

Contient aussi: désinfectants: Substances actives biocides: Chlorure de didécylidiméthylammonium CAS n°7173-51-5: 3,50 % (m/m) et 2-propanol CAS n°67-63-0 :6,75 % (m/m), parfums (Pêche : Linalool, benzyl salicylate, geraniol, butylphenyl methylpropional, citronellol, d-limonène, benzyl benzoate, amyl cinnamal, hexyl cinnamal - Verveine : D-Limonene, citral, linalool, eugenol, benzyl benzoate, geraniol).

Contient selon le règlement (CE) n°1272/2008 : didécylidiméthylammonium chloride (CAS No.: 7173-51-5)||Poly(oxy-1,2-ethanediyl),.alpha.-(2-propylheptyl)-.omega.-hydroxy-(CAS# 160875-66-1) (CAS No.: 160875-66-1)

**Geste éco-responsable :** rincer l'emballage à la dernière utilisation et utiliser l'eau de rinçage.

**Biodégradabilité :** contient exclusivement des tensioactifs et agents de surface conforme au règlement (CE) 648/2004.

**Éco-conseil :** pour réduire l'impact environnemental, respecter les doses recommandées d'utilisation.

*Afin de préserver votre santé et la protection de l'environnement, déposez vos déchets chimiques (catégorie «entretien de la maison» en point de collecte et en déchetterie. Qu'ils soient vides, souillés ou avec un reste de contenu, vos déchets chimiques doivent être déposés en point de collecte et en déchetterie dans leur contenant d'origine. Pour plus d'informations : <https://www.ecodds.com/particulier/tout-savoir-sur-les-dechets-chimiques/>*

## MÉTHODOLOGIE :



**Utiliser le produit en dilution de 0.5% à 3.5% soit 5mL à 35mL pour 1L :** Évacuer tous les déchets et résidus se trouvant sur la surface à nettoyer. (1) Diluer, selon la désinfection souhaité, dans l'eau tiède. (2) Appliquer à l'aide d'une microfibre ou d'un balai à plat. (3) Laisser agir entre 5 et 15 min selon le spectre de désinfection souhaité. (4) Rincer à l'eau claire.

## RÈGLEMENTATION :

Activité	Dilution	Temps de contact	Normes	Souches
 <b>Bactéricide</b>	2,5%	 5 min	EN 13697 en condition de saleté	<input checked="" type="checkbox"/> Escherichia coli <input checked="" type="checkbox"/> Staphylococcus aureus <input checked="" type="checkbox"/> Pseudomonas aeruginosa <input checked="" type="checkbox"/> Enterococcus hirae
	0,5%		EN 1276 en condition de saleté	
 <b>Levuricide</b>	2,5%	 15 min	EN 1650 en condition de saleté	<input checked="" type="checkbox"/> Candida albicans
		 30 min	EN 13697 en condition de saleté	
 <b>Fongicide</b>	3,5%	 15 min	EN 13697+A1 en condition de propreté	<input checked="" type="checkbox"/> Candida albicans <input checked="" type="checkbox"/> Aspergillus brasiliensis
 <b>Virucide</b>	2,5%	 15 min	EN 14476-A2 en condition de saleté et de propreté	<input checked="" type="checkbox"/> Virus enveloppés: MVA (Marqueur Coronavirus, H5N1 - H1N1, HIV-1, Hépatite C (HCV) et Hépatite B (HBV), Herpesvirus, VRS, Influenzavirus A ) en condition de saleté <input checked="" type="checkbox"/> Coronavirus HCoV-229 E

Substances actives biocides: Chlorure de didécylidiméthylammonium CAS n°7173-51-5: 3,50 % (m/m) et 2-propanol CAS n°67-63-0 :6,75 % (m/m), TP2: Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application sur des êtres humains ou des animaux

**Dangereux !**

**Respecter les précautions d'emploi :**

Usage strictement professionnel. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit. Utilisez les biocides avec précaution.

Produit trouvant son application dans le cadre d'un protocole HACCP. Conforme à l'arrêté du 19 décembre 2013 relatif aux procédés et produits utilisés pour le nettoyage des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires. Pour toutes les informations concernant les précautions d'usage et de sécurité, veuillez vous reporter à la fiche de données de sécurité, disponible sur simple demande en application du décret 87-200 du 25/03/87. Ne pas transvaser dans un autre récipient sans y reproduire l'étiquetage hygiène et sécurité.